

SIVU SPANC DU CLUNISOIS  
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU  
10 DECEMBRE 2007 18H30 – SALLE DES GRIOTTONS (CLUNY)

Le Président, Michel MAYA, accueil et remercie les participants à cette session. Il précise que l'objectif principal de cette réunion est de présenter les bilans techniques et budgétaires de l'année 2007, et de proposer le Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2008.

1) Adoption du dernier procès verbal :

Le procès verbal du Comité syndical du 15 juin 2007 est soumis à approbation par M. le Président ; personne n'ayant de remarques à formuler sur ce document, il est approuvé à l'unanimité par le Conseil syndical.

2) Mise en place du logiciel SPANC :

M. le Président indique que le logiciel a été installé par la société G2C/MAGNUS le 21 septembre. Une formation de 2 jours par la société G2C a été réalisée. Pour rappel, ce logiciel permet de faciliter et d'optimiser le travail de retour terrain de la technicienne du SPANC. Depuis Septembre d'ailleurs le traitement des dossiers de diagnostics sont accélérés. De plus, Mme TRIBOLLET intervient également sur ce logiciel pour le volet prise de rendez-vous avec les usagers, ce qui décharge Melle PILLON.

Après essai, les données du cadastre numérisé au format Edigéo sont obligatoires pour pouvoir utiliser pleinement les fonctionnalités du logiciel.

Melle PILLON présente ensuite les différentes fonctionnalités du logiciel.

M. MAYA précise que l'intégration des données est un travail lourd au départ, mais qu'ensuite le logiciel facilite le travail.

M. THIEBAUD demande si il est possible d'intégrer des photos dans ce logiciel ? Et si oui, ne serait-il pas intéressant d'équiper la technicienne d'un appareil photo numérique ?

M. MAYA répond qu'effectivement les photographies sont intégrables dans le dossier numérique de l'installation et que l'achat d'un appareil photo numérique sera à prévoir en 2008.

3) Point sur le budget :

M. le Président présente les estimations de clôture du budget au 31 décembre. Il indique que les estimations 2007 en nombre de visite étaient optimistes et que dans la pratique la charge de travail ne peut excéder les 400 dossiers par an.

**Dépenses de fonctionnement : 49 600 €** (pour un prévisionnel budgétaire initiale de 57 062 €).

**Recettes de fonctionnement : 34 344 €** (recettes des diagnostics et contrôles du neuf (pour un prévisionnel budgétaire initiale de 57 062 €). Un acompte de la subvention de l'Agence de l'eau de 8 400 € a été versé au 1<sup>er</sup> septembre (pour un prévisionnel budgétaire initial de 24 300 €). D'ici la fin de l'année, les recettes totales concernant les diagnostics/contrôles du neuf seront de l'ordre de **25 244 €** soit une différence par rapport au prévisionnel de **7 518 €**

A noter que sur 2007, la **ligne de trésorerie** de 50 000 € qui a été ouverte a été utilisée 2 fois : un premier versement de **25 000 €** au 29 janvier (trésorerie initiale) et un deuxième versement de **10 000 €** au 11 juillet. Le coût trimestriel de cette ligne de trésorerie est de l'ordre de 500 €

Concernant les subventions de fonctionnement de l'Agence de l'eau, l'assiette des dépenses sera sur le budget 2007 inférieure à l'assiette initiale. D'un commun accord avec l'Agence de l'eau, des dépenses de 2008 pourront être présentées pour arriver à l'assiette initiale.

Par rapport à la Perception, il faudra simplement émettre un titre en décembre 2007 correspondant au prorata de la subvention sur l'exercice 2007 puis un titre au moment du versement de solde de la subvention en 2008 qui s'imputera sur l'exercice 2008.

De fait, le montant de la subvention sur 2007 pourrait être, au total, de **24 800 €** (il resterait sur 2008 une inscription de 3 200 € sur cette aide).

**Dépenses d'investissement : 20 774 €** pour un prévisionnel de 22 960 €

**Recettes d'investissement perçues sont,** pour le Conseil général de **5 627 €** pour un prévisionnel de 5 755 € Pour l'Agence de l'eau, les subventions perçues sont de **9 229 €** pour un prévisionnel de 9 599 € soit au total **14 856 €**

L'avance de trésorerie du Conseil général de **24 000 €** a été versée en 2 parties : 12 000 € en mars et 12 000 € en décembre. Pour rappel, ces avances sont à rembourser dans les 36 mois.

**L'état de trésorerie au 31 décembre devrait être d'environ 31 000 €**

M.MAYA indique donc que ces résultats sont satisfaisants, du fait essentiellement des subventions et avances de trésorerie qui ont été versées. Il précise qu'en l'état actuel le SPANC ne peut pas se passer de la ligne de trésorerie et que le point sera fait au début de l'année sur l'état de trésorerie pour pouvoir rembourser une partie de cette ligne.

4): Bilan de la réunion sur le dépotage des fosses septiques :

M. MAYA présente le bilan de la réunion qui s'est tenue le 3 octobre à la Mairie de Cluny concernant l'accueil des boues de fosses septiques du territoire du SPANC sur la nouvelle station d'épuration de Cluny qui sera mise en place en 2008. En effet, le SPANC avait demandé que ces boues soient acceptées dans ce nouvel équipement du fait du manque de station de dépotage sur le département.

Le bilan de cette réunion est que la commune de Cluny ne prendrait pas en charge les aménagements complémentaires qui devront être mis en place à côté des installations prévues. En effet, les services de l'Etat considèrent que la responsabilité de ces équipements

spécifiques n'incombe pas à la commune de Cluny. En revanche, la commune propose de réserver une parcelle de terrain à proximité de leur nouvelle installation pour une éventuelle nouvelle station de dépotage spécifique. In fine, le SPANC pourrait être maître d'œuvre de cette installation.

M. DEMONGEOT présente le projet de la future station d'épuration dans le détail, et précise qu'effectivement le Conseil municipal de Cluny a acheté une parcelle de terrain à côté de celle sur laquelle va se construire la station.

M. BERTRAND demande quelle est la date estimée de la fin des travaux de cette station.

M. DEMONGEOT répond que les travaux devraient durer environ 1 an et demi.

M. MAYA informe qu'une première estimation d'une installation ad hoc est de l'ordre de 450 000 €. Pour information, les subventions mobilisables pour cette installation seraient de l'ordre de 70 % et un dépotage à la station de Mâcon se réalise à un coût moyen de 22 €/m<sup>3</sup>. Le SPANC compte 3 500 fosses, pour un volume moyen de fosse 2 m<sup>3</sup> soit un volume total de 7 000 m<sup>3</sup>, que l'on peut répartir sur 4 ans, soit 1 750 m<sup>3</sup> par an. Les recettes engendrées pourraient être de 38 500 €/par an.

En complément, le Bureau a demandé d'étudier les coûts engendrés par la mise en place d'un service de vidage des fosses du SPANC. Le coût moyen actuel individualisé de vidange d'une fosse par un prestataire est actuellement de 200 à 300 € en fonction des kilomètres parcourus, pour une vidange de 2m<sup>3</sup>.

Une procédure de marché à bon de commande peut être envisagée permettant de réduire les coûts pour les usagers : le SPANC passerait commande à un prestataire au coût du marché, en fonction des demandes des usagers.

Une autre solution serait également de faire ces prestations en régie (achat d'un camion à 200 000 € et équipe 2 chauffeurs : 25 000 € par agent par an).

M. MAYA indique que ces premières estimations permettent de se rendre compte que des marges de manœuvres intéressantes peuvent être dégagées d'un point de vue financier. Il précise que l'objectif de ces services serait la satisfaction des usagers quant à l'évacuation de leurs matières de vidange.

Le Président demande au Conseil syndical de réagir sur ces éléments. La question qui se pose est de savoir si le Conseil syndical souhaite que ces premiers éléments soient étudiés plus précisément.

Un débat s'engage, mettant en avant les points suivants :

- à terme la poursuite des voies présentées conduiraient à prendre de nouvelles compétences pour le SPANC et donc à changer de niveau de structure, incluant des coûts annexes ;

- les prévisions qui pourront être faites doivent prendre en considération la possibilité que les usagers ne « jouent pas le jeu » des vidanges régulières ;

- dans les études potentielles, il faut également étudier la possibilité de passer par un prestataire privé pour les vidages de fosses.

Sur ce dernier point, M. MAYA précise que les projets de station de dépotage et de service de vidange des fosses sont 2 choses bien différentes.

Concernant l'obligation de vidange régulier des fosses, Melle PILLON indique que les buts des visites du SPANC sont également d'informer les utilisateurs sur le fait qu'une fosse remplie au  $\frac{3}{4}$  pollue l'environnement ; et donc qu'une prise de conscience va se développer.

M. DEMONGEOT précise que concernant la potentielle station de dépotage, d'autres utilisateurs pourraient en bénéficier.

M. DANIERE demande à ce qu'un écobilan énergétique soit introduit dans cette étude, en précisant qu'il soit de l'intérêt de tous d'avoir des solutions de traitement le plus proche possible des installations existantes, ce pour éviter les transports inutiles.

M. MAYA demande au Conseil syndical si le SPANC poursuit ces réflexions pour pouvoir avoir des données précises sur 2008.

Le Conseil syndical décide de poursuivre ces réflexions.

#### 5): Numérisation du cadastre :

M MAYA indique qu'une réunion sur la numérisation du cadastre a été organisée le 13 novembre à CLUNY, en présence de la Direction générale des impôts et des représentants des communes du SPANC n'ayant pas encore de cadastre numérisé selon la norme EDIGEO. Les avantages d'un cadastre numérisé, ainsi que les conditions administratives, techniques et financières ont été présentés. Il a été demandé aux communes de se positionner lors de ce Conseil syndical du SPANC, sur leur volonté ou non de se regrouper pour lancer une opération de numérisation du cadastre. Un point est donc fait et 22 communes sur 26 potentielles décident de lancer la numérisation du cadastre sur leur territoire. Les 3 communes manquantes sont absentes et seront contactées par les services du SPANC, une quatrième devant donner la réponse dans les prochains jours.

M. DEVILLARD précise que des modèles de délibération seront envoyées aux communes candidates pour harmoniser la procédure.

M. MAYA rappelle la procédure prévue à savoir le choix d'une commune mandataire dans le cadre d'un groupement de commande.

Mme GENTHEN demande qui gèrera les différentes procédures ?

M. MAYA répond que c'est justement cette commune mandataire qui est responsable de la procédure administrative (consultation, choix du prestataire, signature de la convention DGI,...) mais qu'elle pourra bénéficier du soutien logistique du SPANC.

M. MAYA demande si une commune est candidate pour être commune mandataire.

M. THIEBAUD indique que la commune de SAINT MARCELIN DE CRAY est candidate. Les autres communes concernées acceptent cette candidature.

La procédure devrait être lancée en janvier 2008.

#### 6): Réunion publique de Bussières :

Le Président indique que la réunion publique de présentation à Bussières s'est tenue le lundi 19 novembre à 18h30. Il y a eu une bonne représentation de la population à cette réunion.

Les représentants de la commune de Bussières précisent que les personnes présentes étaient satisfaites des informations présentées.

#### 7): bilan d'activité 2007 :

M.MAYA présente le bilan 2007 du SPANC.

Sur l'année 2007, le SPANC a organisé :

3 réunions de présentation du SPANC à destination des maires et secrétaires de mairie,

1 réunion d'information à destination des entrepreneurs,

1 réunion d'information à destination des professionnels de l'immobilier et notaires,

9 réunions publiques organisées dans les 34 communes,

1 réunion d'information sur la numérisation du cadastre.

168 installations auront été visitées d'ici le 31 décembre, au titre du diagnostic des installations existantes (ces visites ont été réalisées de juin à décembre 2007).

92 traitements de dossiers de demande de conception et d'implantation d'installation neuve ont été faits au 1<sup>er</sup> décembre.

62 vérifications des réalisations d'installations neuves ont été réalisées au 1<sup>er</sup> décembre.

#### 8) décision modificative 2007 :

M.MAYA informe qu'une décision modificative est nécessaire sur le chapitre 012 « dépenses de personnel » : les heures supplémentaires de la technicienne sur 2007 sont au total de 50 heures, ce qui n'a pas été prévu budgétairement.

De fait, il est nécessaire de verser 500 € du chapitre 022 « dépenses imprévues » (pour lequel une inscription de 1 000 € était prévue) au chapitre 012.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

#### 9) débat d'orientation budgétaire 2008 :

M.MAYA présente les propositions pour le débat d'orientation budgétaire 2008.

L'année 2008 va être la première année pleine pour les activités liées au diagnostic des installations existantes. Considérant la charge de travail de la technicienne pour le suivi d'un dossier de A à Z, il est raisonnable de prévoir une quantité de visites pour le contrôle des installations de l'ordre de 400 par an. Par ailleurs, les dossiers complets pour les installations neuves sont estimés à 70 par an. De fait, les recettes liées au redevances perçues seraient pour 2008 de :  $(400 \times 88) + (70 \times 150) = 45\,700$  €

Le reliquat de la subvention de l'Agence de l'eau sera d'environ 3 200 €

En considérant les amortissements à intégrer dans les dépenses de fonctionnement, l'équilibre budgétaire 2008 ne permettrait pas, dans le cadre du budget prévisionnel, de dégager une marge d'autofinancement permettant de provisionner pour le remboursement de l'avance du Département.

En ce qui concerne les investissements le seul achat de matériel neuf à prévoir est un appareil photo numérique (ainsi qu'une prévision pour dépenses imprévues de 500 ou 1 000 €). Les seules inscriptions concerneront les amortissements et les provisions potentielles pour les remboursements.

Considérant ces prévisions, il est à noter que l'année 2007 nous a démontré que la charge de travail du technicien SPANC ne peut être guère supérieur aux chiffres énoncés ci-dessus. De fait, à ce rythme, l'ensemble des installations existantes sur le territoire ne pourra pas être réalisé d'ici au 31 décembre 2012, comme le demande le cadre législatif actuel.

A noter qu'à partir de 2009, l'Agence de l'eau, sur présentation du rapport d'activité de l'année précédente, apportera une aide au fonctionnement des SPANC de 26 € pour les diagnostics et contrôles de l'existant, et de 9 € pour les études d'installations nouvelles (permettant d'engendrer une recette moyenne d'environ 11 000 € par an).

M.MAYA précise que ce bilan laisse apparaître qu'un recrutement de personnel pourrait être envisagé, mais il pense que cela n'est pas souhaitable pour garantir un équilibre budgétaire sur les années à venir.

Il propose que le budget 2008 soit présenté et voté fin janvier 2008.

M. DANIERE demande si les aides au fonctionnement présentées de l'Agence de l'eau seront pérennes.

M. DEVILLARD répond que ces aides sont inscrites au 9<sup>ème</sup> plan (2007-2012) de l'Agence de l'eau et donc normalement sont pérennes jusqu'en 2012.

#### 10): Questions diverses :

##### a) délibération SPANC :

M. MAYA informe le Conseil qu'une nouvelle délibération portant affiliation du SPANC au CNAS au 1<sup>er</sup> janvier doit être prise.

En effet, la dernière délibération prise en juin n'a pas pu prendre effet du fait que celle-ci mentionnait une demande d'affiliation au 1<sup>er</sup> juillet 2007 alors que le CNAS prend en compte les adhésions en date du 1<sup>er</sup> septembre ou 1<sup>er</sup> janvier.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

##### b) modification de procédure :

Le Président informe que dans les procédures mises en place pour les installations neuves, une ambiguïté persiste concernant la signature de l'avis envoyé aux administrés. En effet, du fait de la délégation de compétences des communes, le rapport technique du SPANC (et l'avis final) se suffit à lui-même. Il n'y a donc aucune obligation pour que le Maire signe cet avis. Le Conseil syndical du SPANC avait décidé de calquer cette procédure à celle des permis de construire mais il ne s'agit pas en fait exactement de la même organisation.

Il propose de modifier le règlement de service en conséquence, c'est-à-dire en indiquant que les rapports techniques seront dorénavant envoyés directement aux usagers dans les dossiers de contrôle du neuf et du contrôle de l'existant.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

M. AUFRANC profite de cette question concernant la procédure pour demander si le technicien du SPANC peut être amené à se déplacer sur le terrain lors de l'étude du dossier de contrôle d'implantation d'une installation neuve.

M. DEVILLARD répond que le technicien ne se déplace évidemment pas systématiquement mais que sur demande du Maire, pour des interrogations sur un dossier, il est possible de lui demander de faire une visite préalable à l'instruction.

c) convention Mairie de Cluny :

M. MAYA informe le Conseil que les services du SPANC du Clunisois sont logés dans les locaux de la Mairie de Cluny depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il indique que dans ce cadre il est nécessaire de conventionner avec cette collectivité pour définir les loyers et modes de remboursement des frais annexes liés à l'utilisation des services administratifs de la Mairie de Cluny. Il présente ensuite une proposition de convention.

Après lecture de cette proposition de convention, le Conseil syndical autorise le Président à signer cette convention avec une réserve portant sur la date de départ de cette convention qui doit être le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et non pas le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (pas d'effet rétroactif).

Le prochain Conseil syndical est fixé au lundi 28 janvier 2008.

Les débats sont clos à 20h45.